

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Barnston-Ouest tenue le 22 août 2022, à 19h00, à la salle du Centre Communautaire sise au 2081, chemin Way's Mills à Barnston-Ouest, à laquelle sont présent(e)s les conseiller(ère)s :

Madame Lucie Michaud	Monsieur Ziv Przytyk
Madame Virginie Ashby	Monsieur Normand Vigneau
Madame Julie Grenier	Madame Cynthia Ferland

Formant quorum sous la Présidence de monsieur Johnny Pizar, maire.

Madame Sonia Tremblay, greffière-trésorière et directrice générale de la Municipalité, agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Il est ordonné par résolution du conseil ce qui suit :

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 22 août 2022

Monsieur le maire Johnny Pizar souhaite la bienvenue et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance à 19h00.

22 08 102

2. Adoption de l'ordre du jour du 22 août 2022

**Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,
Appuyé par la conseillère Lucie Michaud et il est résolu ;**

Que l'ordre du jour du 22 août 2022, soit adopté tel que présenté.

1. Ouverture
Mot de bienvenue du maire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Résolution autorisant l'appel d'offres sur invitation pour la fourniture de gravier
4. Période de questions, portant sur l'appel d'offres sur invitation pour la fourniture de gravier, exclusivement
5. Levée de la séance extraordinaire

Adoptée à l'unanimité

22 08 103

3. Résolution autorisant l'appel d'offres sur invitation pour la fourniture de gravier

ATTENDU que des travaux de rechargement de gravier sont prévus cet automne ;

ATTENDU que les besoins en gravier s'élèvent entre 5000 et 7 000 TM de 0-3/4 Mg20B ;

ATTENDU que l'estimé de la dépense nette pour la fourniture dudit gravier, tel que spécifié, a été évalué à moins de 105 699\$;

**Pour ces motifs,
Il est proposé par la conseillère Lucie Michaud,
Appuyé par le conseiller Normand Vigneau et il est résolu ;**

Que le conseil municipal mandate la directrice générale greffière-trésorière à

procéder à l'appel d'offres sur invitation auprès d'au moins deux (2) fournisseurs locaux pour la fourniture de gravier, en respect du Règlement de gestion contractuelle de la Municipalité et des lois en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

4. Période de questions, portant sur l'appel d'offres sur invitation pour la fourniture de gravier, exclusivement

Aucunes questions

22 08 104

5. Levée de la séance extraordinaire

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,
Appuyé par la conseillère Julie Grenier et il est résolu ;**

Que la séance ordinaire du conseil municipal soit levée, il est 19h01.

Adoptée à l'unanimité

« En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*. »

MAIRE

DIRECTRICE GENERALE
GREFFIERE-TRESORIERE